



NOTE INTERNE – Dossier de suivi pédagogique

Ce dossier a pour objectif d'assurer la continuité pédagogique et éducative de l'élève tout au long de sa scolarité dans l'école.

Il rassemble les documents officiels et comptes rendus relatifs au parcours scolaire de l'élève : équipes éducatives, PAP, PPRE, bilans transmis par la famille, comptes rendus de réunions et aménagements pédagogiques mis en place.

Après chaque réunion ou mise à jour, l'enseignant en charge de l'élève veille à intégrer les documents correspondants dans ce dossier.

En fin d'année scolaire, lors de la passation, le dossier est transmis au futur enseignant de l'élève afin de garantir la continuité des accompagnements et des aménagements.

Ce dossier est confidentiel. Il doit être conservé dans un espace sécurisé et ne peut être consulté que par les professionnels concernés par la scolarité de l'élève.

Une copie est conservée par la direction de l'école dans les mêmes conditions de confidentialité.